GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DIJON

R E C E P I S S E D E D E P O T

BP 69
21072 DIJON CEDEX
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS REGISTRE DU COMMERCE - FAILLITES -
BILANS : MINITEL 08.36.29.11.22.

SOGEREX

2 BD DE LA TREMOUILLE

21000 DIJON

V/REF :
N/REF : 86 B 183 / A-2968

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 03/09/2003, SOUS LE NUMERO A-2968,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 30/06/2003
CHANGEMENT DE COMMISSAIREA AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLEANT

... CONCERNANT LA SOCIETE
ACCESS AUTOMOBILES
SOCIETE ANONYME
1 RUE DU CLOS MUTAUT
CHENOVE
21300 CHENOVE

R.C.S DIJON 337 709 307 (86 B 183)

LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON (Côte d'Or)

LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR BISTRE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

ACCESS AUTOMOBILES
Société Anonyme au capital de 120 000 €uros

Siège Social : 1 rue du Clos Mutaut 21300 CHENOVE

DIJON B 337 709 307

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon

le 3 SEP. 2003
sous le n° A 2968

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2003

L'an deux mil trois,
Le 30 Juin,

L'assemblée générale ordinaire de la société ACCESS AUTOMOBILES, au capital de 120 000 €uros divisé en 2500 actions de 48 €uros chacune, a été réunie au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen de la situation de la société,
- Nomination de Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La feuille de présence fait ressortir que les actionnaires présents réunissent plus de la moitié des actions composant le capital social.

Monsieur Dominique GAGNAUX, Président du Conseil d'Administration, préside la réunion.
Madame Danyèle GAGNAUX et Madame Eliane GAGNAUX, sont appelées comme scrutateurs.
Monsieur J Christophe VADOT est désigné comme secrétaire.

L'Assemblée donne acte à M Dominique GAGNAUX que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Puis M DOminique GAGNAUX explique que Monsieur Jacques LIGERON, Commissaire aux comptes titulaire a présenté sa démission en raison de la cessation de son activité professionnelle, et que Monsieur Michel ANDRE, Commissaire aux Comptes suppléant, n'a pas souhaité être titulaire.

En conséquence l'assemblée doit procéder à leur remplacement.

Des observations sont échangées, et des précisions sont données.

Plus personne ne demandant la parole, les résolutions inscrites à l'ordre du jour sont mises aux voix :

Première résolution

L'assemblée nomme pour une durée de 6 exercices pour une durée de 6 exercices, venant à échéance lors de l'assemblée annuelle appelée à se prononcer sur les comptes clos le 30/09/2008.

- en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, M Pierre DORIER, demeurant Zone Verte, 71880 CHATENOY LE ROYAL,
- en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, la SCP André-Borrat & Associés, demeurant 16 Place Madeleine 21200 Beaune.

M Pierre DORIER et la SCP André-Borrat & Associés avaient fait savoir à l'avance qu'ils accepteraient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.
Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
M Dominique GAGNAUX

Les Scrutateurs
Mme Danyèle GAGNAUX **Mme Eliane GAGNAUX**

Le Secrétaire
J Christophe VADOT